

Vos cotisations

Régime complémentaire prévoyance

CCN ORGANISMES DE FORMATION

IDCC 1516

Ensemble du personnel, affilié ou non affilié à l'AGIRC.

À compter du 1^{er} janvier 2016

Option Maintien de salaire – Article 14-1 de la CCN

TAUX DE COTISATIONS		
En pourcentage du salaire brut annuel		
Garanties	TA	TB
Maintien de salaire – Régime général	0,63 %	1,09 %
Maintien de salaire – Régime local Alsace Moselle	1,40 %	1,70 %

La cotisation est intégralement à la charge de l'employeur.

Abréviations : TA : fraction de salaire inférieure ou égale au PMSS
TB : fraction de salaire comprise entre 1 fois et 4 fois le PMSS
PMSS : Plafond mensuel de la Sécurité sociale

PREVOYANCE

APICIL Prévoyance : Institution de prévoyance régie par le titre III du livre IX du code de la Sécurité sociale, dont le siège social est situé 38 rue François Peissel, 69300 Caluire et Cuire

OF – PREV – CCN Organismes de formation – Cotisations – Option Mensu – 08/06/2017 – SP17/FCR0320 - Document non contractuel

38 rue François Peissel
BP 99
69644 Caluire et Cuire Cedex
www.apicil.com

